



“L’indépendance n’est pas un état de choses. C’est un devoir.” (Vaclav Havel)

Le 06 Octobre 2017

CNPA

A l’attention de Monsieur Yves LEVAILLANT
50 Rue Rouget de Lisle
92158 SURESNES Cedex

Monsieur LEVAILLANT,

Sur un article de presse paru récemment, j’ai lu avec attention votre intention d’agir en faveur du libre choix de l’expert en automobile.

Je tenais dans un premier temps à vous féliciter pour cette intention, qui résulte certainement du même constat que j’ai pu faire de la situation actuelle de *“l’après sinistre”*, qui se dégrade de plus en plus et de plus en plus rapidement, au détriment de nos professions respectives, mais surtout au détriment de la sécurité routière et des propriétaires des véhicules sinistrés.

Je vous informe que face à ce constat, j’ai décidé il y a déjà plusieurs années d’agir en faveur du libre choix de l’expert en automobile par le propriétaire du véhicule sinistré, avec la constitution (toujours en cours) d’un dossier conséquent, afin de mettre fin aux dégradations causées par cette privation de liberté.

Je ne peux que vous encourager dans votre démarche, de même que l’ensemble des organisations représentant les différents acteurs de *“l’après sinistre”*, ayant de facto toute la légitimité pour agir en faveur du libre choix de l’expert en automobile.

Pour des raisons évidentes liées au contexte actuel (issu de plusieurs décennies d’inaction), il ne vous aura pas échappé qu’à travers mon action, accompagné des membres du bureau national et de l’ensemble des adhérents du SEAI, nous sommes depuis plusieurs années la seule organisation syndicale représentant la profession de l’expertise en automobile à agir pour le libre choix de l’expert en automobile.

Je vous prie de croire, Monsieur LEVAILLANT, en l’expression de mes salutations syndicales.

Le Président National
Karim MEGROUS